

VIE ASSOCIATIVE

Association « Union Sportive d'Ivry club omnisports section Football »

Attribution d'une subvention municipale complémentaire pour l'année 2009

EXPOSE DES MOTIFS

Le sport constitue un facteur de développement, d'équilibre et d'épanouissement de la personne humaine.

A Ivry-sur-Seine, dans un cadre associatif, les pratiques sportives sont des supports essentiels de la vie sociale et démocratique, de confrontation à la norme, vecteurs éducatifs et de dépassement de soi. La pratique de haut niveau y est vécue comme un tremplin favorisant le droit au sport pour tous.

L'Union Sportive d'Ivry (USI) club omnisports section Football vient de monter en Championnat de France Amateur (CFA) : cette réussite est celle de la formation et des valeurs universelles du sport, elle se nourrit d'un projet social.

Le club Ivryen est le plus grand club de France en terme d'effectif et s'inscrit totalement dans la volonté de la Ville de rendre le sport accessible au plus grand nombre.

Ce bilan social et sportif est largement apprécié et reconnu dans le Val-de-Marne, ainsi qu'au plan régional et national.

Il est le fruit d'un partenariat constant, dynamique, créatif entre le club et la municipalité. Cette dernière a toujours soutenu les évolutions du club dont le succès est indissociable du soutien municipal.

La montée en CFA implique de renforcer les moyens de l'équipe première qui se retrouve à évoluer en première division.

C'est pourquoi, l'USI club omnisports section Football a sollicité une subvention municipale complémentaire de 60 000 € pour la saison 2009/2010, visant à faire face :

- à l'augmentation des coûts liés aux transports,
- au financement pour partie des coûts d'engagement et de gestion des compétitions imposées par la Fédération et la Ligue,
- à la consolidation de l'équipe médicale afin de répondre aux nouvelles exigences compétitives liées à la montée en CFA.

Je vous propose donc d'attribuer, sur l'exercice budgétaire 2009, une subvention complémentaire de 25 000 € à l'association « Union Sportive d'Ivry club omnisports section Football » .

Cette contribution complémentaire de la municipalité permettra au club de faire face aux exigences et aux nouveaux besoins auxquels il est confronté dans des proportions raisonnables le protégeant encore des excès et dérives inhérents au sport professionnel.

La subvention demandée est directement liée aux résultats sportifs du club pour la saison 2009/2010. Elle a été inscrite au budget 2009 dans le cadre de la décision modificative n°2 et ne sera pas automatiquement reconduite en 2010.

En fonction des résultats sportifs et du maintien de l'équipe première en CFA, une nouvelle demande devra être formulée par l'association pour la saison 2010/2011.

Cette subvention sera versée à l'Union Sportive d'Ivry club omnisports, gestionnaire financier de la section Football.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

VIE ASSOCIATIVE

Association « Union Sportive d'Ivry club omnisports section Football »

Attribution d'une subvention municipale complémentaire pour l'année 2009

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu sa délibération en date du 29 janvier 2009 fixant la répartition des subventions municipales aux diverses associations et organismes d'intérêt local pour l'année 2009,

considérant que la Ville poursuit sa volonté de subventionner les activités développées par certaines associations partenaires dans l'intérêt local, et que la continuité des actions déjà engagées ou la mise en place de nouvelles initiatives méritent d'être soutenues,

considérant que l'association Union Sportive d'Ivry (USI) club omnisports section Football et la ville d'Ivry-sur-Seine entretiennent des relations de partenariat et ce depuis 1919,

considérant que l'association susvisée participe au développement d'actions d'intérêt local,

considérant qu'à ce titre la Ville soutient les activités de l'association susvisée, notamment par l'attribution de subventions,

considérant que cette association vient de monter en Championnat de France Amateur (CFA),

considérant que cette association doit faire face à l'augmentation des frais liés aux déplacements de l'équipe, au financement des coûts d'engagement et de gestion des compétitions imposées par la Fédération et la Ligue, ainsi qu'à la nécessité de consolider son équipe médicale,

considérant dès lors qu'il appartient à la Ville d'attribuer une subvention complémentaire à cette association, afin qu'elle puisse faire face aux exigences et aux besoins résultant de sa montée en Championnat de France Amateur (CFA),

vu le budget communal,

DELIBERE

(par 34 voix pour, 4 voix contre et 6 abstentions)

ARTICLE 1 : ACCORDE une subvention complémentaire de 25 000 € à l'association Union Sportive d'Ivry (USI) club omnisports section Football, pour l'année 2009.

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 20 NOVEMBRE 2009